



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 17 mai 2019

Convocation des conseillers :
le 17 mai 2019



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 24 mai 2019

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Jean Tonnar, Daniel Codello, Mike Hansen, Jeff Dax, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général, Marc Limpach, Chef de service
Excusés : Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Denise Biltgen, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 5.1. Contrat de bail relatif à la "Maison Rosati"; décision

Vu le contrat de bail entre l'Etat et la Ville d'Esch-sur-Alzette par lequel le premier donne à bail à la Ville d'Esch-sur-Alzette la « Maison Rosati » située à Esch-sur-Alzette, section C d'Esch/Sud, partie du numéro cadastral 1962/4073, lieu-dit « Im Schlossbuesch » pour une durée de 3 années à partir du 1er janvier 2018, renouvelable par tacite reconduction d'année en année;

Considérant que le loyer annuel du contrat de bail est fixé à un euro symbolique;

Considérant que la Ville d'Esch-sur-Alzette confiera la gestion et la location de la « Maison Rosati » au Centre d'Initiative et de Gestion Local d'Esch-sur-Alzette;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve
à l'unanimité**

le contrat de bail entre l'Etat et la Ville d'Esch-sur-Alzette portant sur la "Maison Rosati".

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 27.05.19
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre